



Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Polynésie



M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 245/2019/GTH/CAB/ET/et
Papeetē, le 26 novembre 2019

5^e Séance budgétaire du jeudi 28 novembre 2019

Question orale du Groupe TAVINI HUIRAATIRA à Mme Isabelle SACHET, Ministre de la famille et des solidarités, en charge de l'égalité des chances

Objet : Travailleurs sociaux en nombre insuffisant et étudiants en formation

Madame la ministre, ia ora na

À l'occasion de la séance budgétaire du 13 décembre 2018, vous répondiez à ma question orale relative à la mise en œuvre de la politique de la famille et annonciez poursuivre la réorganisation de la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (D.S.F.E.) entamée en mai 2017 conformément à l'évaluation des besoins en emplois, effectifs et compétences réalisée par la D.M.R.A..

Au vu de leurs bilans d'activité, le rapport d'audit de la D.M.R.A. fait état d'un effectif insuffisant de travailleurs sociaux dans les 9 circonscriptions d'action sociale couvrant l'ensemble des archipels : 45 dans le secteur de la polyvalence, 41 à la protection de l'enfance et 4 dédiés aux publics vulnérables (personnes âgées dépendantes et handicapées). Pour assurer correctement leurs missions, il met en exergue l'impérieuse nécessité de doubler les effectifs de la polyvalence et de la protection de l'enfance, et de majorer de 9 postes le secteur dédié aux publics vulnérables. En d'autres termes, **de créer 90 postes supplémentaires de travailleurs sociaux**. Ces besoins estimés sont corroborés par les normes communément admises d'« *1 travailleur social pour 3.500 habitants en polyvalence* » et d'« *1 travailleur social pour 30 suivis en protection de l'enfance* ».

Depuis 2019, consécutivement aux recommandations dudit rapport, 12 postes d'assistants sociaux-éducatifs dédiés à la protection de l'enfance ont été créés sur 24 demandés par vos soins. **Malgré cela, 80 postes de travailleurs sociaux manquent encore en circonscription.**

Par ailleurs, ledit rapport s'inquiète de la pyramide des âges à la D.S.F.E. car 37 % de l'effectif a plus de 50 ans et pose à juste titre « *la question du renouvellement des effectifs et des formations initiales à entreprendre immédiatement et sur les quinze prochaines années* ». Pour conserver les futurs diplômés, il préconise même « *d'envisager un système de recrutement par concours et titulariser le stagiaire à l'issue de la formation. La formation vaudrait période de stage avec à l'issue une obligation de servir le Pays durant au moins 5 années, sauf à rembourser la formation* ».

Pour pallier aux futurs départs à la retraite et pourvoir aux besoins précités en travailleurs sociaux, la formation initiale des étudiants assistants de service social et des éducateurs spécialisés a été mise en place depuis septembre 2018 à partir de l'institut polynésien de formation sanitaire et sociale de la croix rouge française. Les premières promotions devraient sortir dès juin 2021.

Madame la ministre, ces constats appellent de ma part les questions suivantes :

-Pouvez-vous nous faire un état des lieux de la formation initiale de nos étudiants assistants de service social et éducateurs spécialisés depuis 2018 et des éventuelles bourses d'études qui leur sont allouées ? Quelles sont les perspectives de formation sur 15 ans ?

-À supposer qu'il existât, quel est votre plan pluriannuel de recrutement de ces jeunes Polynésiens diplômés d'État à partir de juin 2021? Prévoyez-vous de programmer des concours à leur intention comme le recommande l'audit et comme le réclament les agents de la D.S.F.E. dans leur récent préavis de grève?

-Dans le cadre du projet de budget général du Pays pour l'exercice 2020, prévoyez-vous de créer des postes de travailleurs sociaux pour alléger le fardeau physique et psychologique qui pèse quotidiennement sur nos agents actuels, tout en privilégiant l'emploi local ?

Je vous remercie Madame la ministre des réponses que vous apporterez en séance.



M^{me} Éliane TEVAHITUA